

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIEN

L'identification de votre chien au moyen d'une licence municipale est une loi provinciale*!

Mais au-delà de ce caractère obligatoire, enregistrer votre chien et lui faire porter sa licence, c'est assurer sa sécurité, car en cas de perte il retrouvera rapidement son foyer.

Votre chien n'a pas sa licence annuelle ? Nous vous invitons à vous la procurer en

- Utilisant le code QR ci-dessous
- Accédant à notre page internet https://spcall.ca/licences
- Nous contactant au 1-866-960-7722



SPCA Laurentides-Labelle 355 rue Demontigny Sainte-Agathe-des-Monts, Qc J8C 3S5.

^{*} Loi P-38.002. Le contrevenant est passible d'une amende de 250\$ à 750\$ par chien non enregistré.